

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 6 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

De présents : 13

Et de votants : 13 Dont pouvoir : 1

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice,
Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Armel Godais, Yves Lehuerou Kerisel,
Michel Melot, Benoit Poulain, Samuel Tavvry.

Absents excusés : Pauline Saglio,

Pouvoir : Pauline Saglio donne pouvoir à Laurence MORICE

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

Mr le Maire demande d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Orientation budgétaire pour l'année 2017
- Travaux devant le restaurant «le Quincampoix » pour aménagement d'un accès handicapés
- Travaux à l'école

Ordre du jour :

1) **Opposition transfert de compétence « document d'urbanisme » à l'intercommunalité**

Vu l'article 136 II de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) n°2014—366 du 24 mars 2014 aux termes duquel la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi (c'est-à-dire le 27 mars 2017). Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Vitré communauté demande au conseil municipal de s'opposer ou pas au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d'agglomération à compter du 27 mars 2017 ;

Après délibération, le conseil municipal n'est pas favorable au transfert de compétences à Vitré Communauté.

• Pour : 1	• Contre : 12	• Abstention : 1
-------------------	----------------------	-------------------------

2) **Demande de subvention de l'accueil de loisirs CSF de Louvigné de bais**

L'association « la confédération syndicale des familles » (CSF) de Louvigné de bais gère l'espace jeux « Capucine » pour les enfants de moins de 3 ans.

La famille Gilbert a inscrit leur enfant à ce centre de loisirs.

L'association demande pour l'année 2017 une demande de subvention à hauteur de 58€.

Après délibération, le conseil municipal n'accorde pas de subvention aux structures extérieures à la commune.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

3) **Demande de subvention Halte-garderie Coccinelle**

La halte-garderie de Marcellé-Robert gérée par l'ADMR de Retiers sollicite une subvention sur une base de 2.046 € de l'heure de participation d'un enfant sur l'année 2017, soit un total de 700.76€.

Après délibération, le conseil municipal n'accorde pas de subvention aux structures extérieures à la commune,

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

4) **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Eric DETCHESSAHAR, Notaire à Chateaugiron, relative à la vente de la propriété sise au 21 Lotissement des châtaigniers cadastrée section C N° 1042.

La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

5) **Ouverture de crédits par anticipation section investissement**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au règlement de diverses dépenses d'investissement par anticipation sur le vote du BP 2016.

Il propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L. 1612-1 du CGCT qui permet d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20 et 21 de budget 2016, soit :

Chapitre 21 : $249\,301.86 \text{ € en } 2016 \times 25 \% = 62\,328.47 \text{ €}$

Article 2188 : 1125 €

Article 2183 : 10 000€

Chapitre 20 $18\,000 \text{ € en } 2016 * 25\% = 4500 \text{ €}$

Article 201: 2500 €

Article 2031 : 2000€

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette délibération.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

6) Augmentation de crédits d'heures agent périscolaire

Monsieur le Maire demande une augmentation du temps de travail Mme REQUET Patricia pour qu'elle puisse aider Brigitte à la garderie tous les mardis car le nombre de familles sollicitant le service de la garderie de 18h est important.

Il est prévu que Patricia REQUET fasse 1h50 par semaine et donc de porter ce crédit d'heures à 23 heures 30 par semaine 23/01/2017.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'augmentation du crédit d'heure de Mme Patricia REQUET pour la garderie du soir.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

7) Demande d'avis CUb 03519816V0030

Le notaire Pierrick ANDRE a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour le terrain situé au 15 rue de la Métrie concernant une division parcellaire.

L'instructrice de Vitré communauté instruit le dossier et demande l'avis du conseil municipal concernant cette demande.

Après délibération, le conseil municipal émet une réserve par lequel l'accès au terrain n'est pas adapté aux véhicules lourds.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

8) Mise en conformité des points d'eau incendie

La commune est équipée de 3 points d'eau au lieu-dit :

- le Tertre
- la Hussonnière
- la Mare des roches

et d'une réserve d'eau au lotissement des châtaigniers.

Après délibération, le conseil municipal décide d'équiper chaque point d'eau d'un panneau « puisard incendie » et pour le lotissement des châtaigniers d'un panneau « réserve incendie 120 m3 » et de faire un marquage au sol pour les pompiers.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

9) Orientation budgétaire

Gilbert GEORGEAULT fait le point sur le budget 2016 qui se solde par un excédent de 69 000 €. Il nous fait part des orientations pour 2017 avec une baisse des dotations. La question de l'augmentation des impôts 2017 est abordée.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

10) Travaux le pont

Richard TONDOUX, gérant du restaurant « Le Quincampoix » doit faire travaux d'aménagement de son commerce dans le cadre de la loi à l'accessibilité handicapés en créant une rampe d'accès handicapés. Celle-ci empiétera sur une place de stationnement. 2 devis sont proposés :

Entreprise RICHARD : 3858.60 € HT

Entreprise DESMOTS RACINEUX : 3972.99 € HT

A l'unanimité, le conseil valide le devis de l'entreprise RICHARD et sollicite une subvention au titre des amendes de police et inscrit cette dépense investissement.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

11) Travaux école

Le coût des travaux pour l'aménagement de l'école s'élève à 55 000 €. Une subvention de la DETR d'un montant de 22 000 € a été accordée.

Les travaux réalisés à la date d'aujourd'hui s'élève à 34 000 €.

Les travaux restant à effectuer (Isolation, nettoyage de la cave, assainissement de la cave, rejointement du mur et de la fissure, aménagement et isolation de la cage d'escalier) s'élève à :

- Entreprise DESMOTS RACINEUX : 14 000 HT

- Entreprise SOLER : 5 300 HT

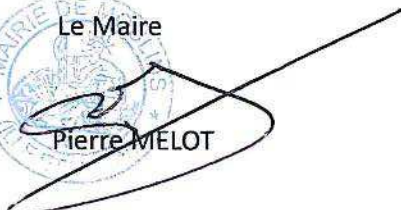
A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de ces 2 entreprises pour effectuer les travaux.

• Pour : 14	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

12) Questions diverses

Le permis de construire pour l'école est en cours. (Création d'un préau, sanitaires,...)

Des agents du SMICTOM vont être présents sur la commune à partir du 14/02/2017 et passer dans les foyers pour informer sur le tri des déchets.

Le Maire

 Pierre MELOT

La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER
